



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale note que le Canada a conclu, en janvier 2018, une entente de principe pour la signature, en mars prochain, d'une nouvelle version du Partenariat transpacifique;

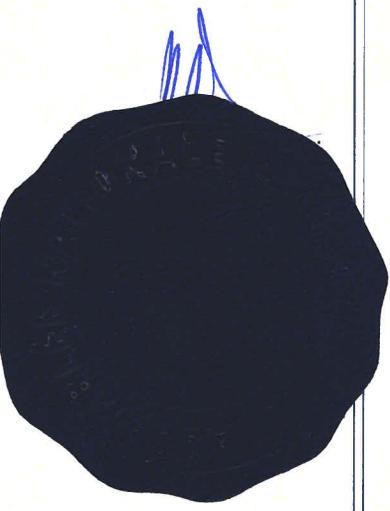
QU'elle rappelle qu'en octobre 2017, Justin Trudeau a affirmé aux producteurs agricoles du Lac-Saint-Jean qu'il ne concéderait rien au sujet de la gestion de l'offre dans le cadre du nouveau PTP;

QUE l'Assemblée nationale rappelle aussi qu'elle s'est prononcée, par une motion unanime le 26 avril 2017, sur le maintien complet de la gestion de l'offre au Québec dans le cadre de l'ALENA;

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Canada qu'il n'y ait aucune brèche dans la gestion de l'offre dans le cadre du nouveau Partenariat transpacifique.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 6 FÉVRIER 2018.

Québec, ce neuvième jour de février 2018




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale